

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020529 – MDE 21/011/02

Action complémentaire sur l'AU 207/02 (MDE 21/010/02 du 8 juillet 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE / Nouveau motif de préoccupation : CRAINTES DE CONDAMNATION À MORT

AUTORITÉ PALESTINIENNE **Khaidar Ghanem (h), 39 ans, défenseur des droits humains**

Londres, le 8 août 2002

Khaidar Ghanem a reconnu qu'il avait « *collaboré* » avec les renseignements généraux israéliens depuis 1996, y compris au cours des dix derniers mois, alors qu'il travaillait en tant que chercheur sur le terrain pour *B'Tselem* (Centre d'information israélien pour les droits humains dans les Territoires occupés). Il a fait cette déclaration lors d'une conférence de presse à Gaza, ainsi qu'au cours d'une réunion où étaient présents un avocat et un membre de l'équipe dirigeante de *B'Tselem*.

Khaidar Ghanem a également déclaré qu'il n'avait été ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements lors des interrogatoires menés par les services palestiniens de sécurité préventive, qui le maintiennent en détention depuis le début du mois de juillet.

Nombre de personnes accusées de « *collaboration* » par l'Autorité palestinienne ont été maintenues en détention sans inculpation ni jugement, et ce pendant des périodes pouvant aller jusqu'à sept ans. D'autres ont été condamnées à mort par la Cour palestinienne de sûreté de l'État, au terme de procédures qui étaient manifestement loin d'être conformes aux normes élémentaires d'équité des procès. Certains « *collaborateurs* » ont été tués par des Palestiniens armés.

Amnesty International craint que Khaidar Ghanem ne bénéficie pas d'un procès équitable et que la Cour de sûreté de l'État ne le condamne à la peine de mort.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– rappelez à l'Autorité palestinienne qu'il lui incombe de veiller à ce que le droit de tout détenu à un procès équitable soit respecté ;

– exhortez l'Autorité palestinienne à ne pas condamner Khaidar Ghanem à la peine capitale ;

– dites-vous opposé en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue une violation du plus fondamental des droits humains, le droit à la vie, et demandez instamment que la peine de mort soit abolie.

APPELS À :

Président de l'Autorité palestinienne :

President Yasser Arafat

The President's Office

Gaza, Autorité palestinienne

Télégrammes : President Arafat, Gaza, Autorité palestinienne

Fax : + 972 8 2 822 159

Formule d'appel : *Dear President Arafat, / Monsieur le Président,*

Ministre de la Justice :

Freih Abu Middein

Minister of Justice

PO Box 1021

Gaza, Autorité palestinienne

Télégrammes : Justice Minister, Gaza, Autorité palestinienne

Fax : + 972 8 286 7109 (L'obtention de la ligne peut s'avérer difficile. Merci de persévérer.)

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de l'Intérieur :

Abd el Razik Yihya

Minister of the Interior

Autorité palestinienne

Télégrammes : Interior Minister, Gaza, Autorité palestinienne

Fax : + 972 2 240 0668

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

B'Tselem (Centre d'information israélien pour les droits humains dans les Territoires occupés) :

B'Tselem

The Israeli Information Centre for Human Rights in the Occupied Territories

8 Hata'asiya St.

Jerusalem 93420

Israël

Fax : + 972 2 6749111

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Autorité palestinienne dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 SEPTEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*